

AMAP du Potager
Siège : 3 Place Dewailly
80 000 AMIENS
amap@amapdupotager.fr
www.amapdupotager.fr

Référente: Francine Froment
06 72 65 31 13
Francine.froment@laposte.net

pains de fêtes 2020



Emilie HECQUET
14 Rue de l'Eglise
62270 Linzeux

emilie.hecquet62@gmail.com

06 07 95 86 52

Exploitation 100% certifiée Agriculture
Biologique par Ecocert Fr Bio 01

Contrat d'engagement « Pains de fêtes » : livraison unique le : 17/12/2020 de 17H30 à 19H30 dans les locaux de l'Auberge de Jeunesse, 30 square des 4 chênes à Amiens.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP

Engagements de la paysanne boulangère : Livrer des produits de qualité, issus de sa production et certifiés en Agriculture Biologique, ou certifié bio. Etre transparente sur la qualité des farines utilisées, le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail. Etre présente à la distribution, dans la mesure du possible.

Engagements de l'adhérent : Etre adhérent de l'AMAP du POTAGER, cotisation annuelle de 12€, et assurer au moins une distribution. Pré-payer tous ses produits pour cette commande. En cas d'absence, c'est à l'adhérent de s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre son produit. **Tout produit non retiré ne pourra être récupéré.** Dans la mesure du possible, participer régulièrement aux réunions de fin de saison, d'A. G. ou exceptionnelles.

Engagements communs : Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole, de transformation et à faire part au collectif des soucis rencontrés. Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentant) et la paysanne boulangère. En cas de conditions exceptionnelles, la productrice s'engage à informer les Amapiens.

Pains proposés : Suivant tableau ci-dessous, chaque adhérent choisit un ou plusieurs pains parmi les 5 proposés.

Pain complet aux fruits confits bio 600g ..(raisins, griottes, etc)	Qté :	x 4.10€	=	
Pain complet aux noix & noisettes bio 600g	Qté :	x 4,10€	=	
Pain complet aux fruits secs (figues, dattes, raisins) bio 600g	Qté :	x 4.10€	=	
Pain d'épices bio	Qté :	x 7,50€	=	
Brioche de Noël	Qté :	x 5,50€	=	
Total général du contrat « fêtes 2020 »				

Vos coordonnées (en majuscule SVP):

Nom , Prénom :

Portable /fixe :

Adresse E-mail (en majuscule) :

Mode de règlement : Espèces Chèques :

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, un exemplaire à l'association et un exemplaire à l'adhérent.

Fait le

Nom et signature adhérent

Paysanne boulangère : Emilie HECQUET